

Backgrounder

Document d'information



Ministry of
Intergovernmental
Affairs

Ministère des
Affaires
intergouvernementales

Le 14 novembre 2007

MODE DE FONCTIONNEMENT DU PROJET DE LOI FÉDÉRAL

Introduction

Le gouvernement fédéral vient de déposer un nouveau texte législatif, la *Loi modifiant la loi constitutionnelle de 1867 (représentation démographique)*, pour changer la formule de rajustement du nombre de sièges des provinces à la Chambre des communes.

La formule du projet de loi servirait après l'exécution du recensement de 2011 et l'établissement de statistiques démographiques détaillées. En général, il faut à peu près neuf mois et le recensement de 2011 pourrait en principe être prêt au début de 2012. Le directeur général des élections procédera alors à un calcul fondé sur ce projet de loi et s'emploiera à créer, dans les dix provinces, les commissions de délimitation des circonscriptions électorales pour mettre le rajustement en oeuvre.

La présente note explique, étape par étape, comme s'appliquerait le nouveau texte législatif.

Première étape – Début du calcul

1. La première étape consiste à déterminer le nombre utilisé pour calculer le nombre de sièges initialement affectés à chaque province : le quotient. Pour calculer le quotient de 2011, le projet de loi commence par le nombre total des sièges de la Chambre des communes fondé sur le rajustement consécutif au recensement de 1981, ce nombre étant de 295. C'est un changement par rapport à la formule antérieure, adoptée quand la Chambre des communes se fondait sur le rajustement consécutif au recensement de 1971.
2. De ce nombre, trois sièges sont réservés aux territoires (il ne s'agit pas d'un changement par rapport à la formule antérieure), d'où un nombre de **292** aux fins du calcul.
3. Pour calculer le quotient national, on divise alors par 292 la population des dix provinces (déterminée par le recensement).

Tableau 1 : Total dix provinces

Province ¹	Population projetée en 2011
Ontario	13 374 700
Québec	7 841 400
N.-É.	948 500
N.-B.	757 400
Manitoba	1 214 800
C.-B.	4 545 000
Sask.	982 000
Alberta	3 483 200
T.-N.	512 500
Î.-P.-É.	141 200
Total*	33 800 700

* à l'exclusion des territoires

Quotient :

33 800 700 divisés par 292 = 115 756

^{1.} Provinces par ordre d'entrée dans la Confédération (à l'exception de l'Î.-P.-É. et des territoires)

Deuxième étape – Calcul de l’attribution initiale des sièges

1. Pour déterminer le nombre de sièges initialement attribué à chaque province, on divise la population de chaque province par le quotient (115 756). Par exemple, on diviserait par 115 756 la population projetée de l’Ontario, de 13 374 700, ce qui donnerait 116 sièges. Cette étape est la même dans la formule existante.

Table 2 : Calcul des sièges par le quotient

Province	Population projetée de 2011	Sièges par quotient
Ontario	13 374 700	116
Québec	7 841 400	68
N.-É.	948 500	8
N.-B.	757 400	7
Manitoba	1 214 800	10
C.-B.	4 545 000	39
Sask.	982 000	8
Alberta	3 483 200	30
T.-N.	512 500	4
Î.-P.-É.	141 200	1
Total*	33 800 700	291

* à l’exclusion des territoires

N.B.: à cause d’arrondissement, il se peut que les totaux ne s’accordent pas

Troisième étape – La clause relative aux sièges du Sénat

1. Depuis 1915, la Constitution garantit aux provinces qu'elles n'auront pas moins de sièges à la Chambre des communes qu'elles n'en ont au Sénat. Cette étape fait partie intégrante de la formule existante.

2. Pour garantir l'observation de cette stipulation, on apporte des ajouts aux affectations initiales de sièges de certaines provinces pour que le nombre de leurs sièges à la Chambre des communes soit égal au nombre de leurs sièges au Sénat.

Tableau 3 : Effet de la clause relative aux sièges du Sénat
Sièges additionnels

Province	Population projetée de 2011	Sièges par quotient	Sièges du Sénat	Sièges après l'ajout sous la clause relative	Total nouveau
Ontario	13 374 700	116		116	
Québec	7 841 400	68		68	
N.-É.	948 500	8	2	10	
N.-B.	757 400	7	3	10	
Manitoba	1 214 800	10		10	
C.-B.	4 545 000	39		39	
Sask.	982 000	8		8	
Alberta	3 483 200	30		30	
T.-N.	512 500	4	2	6	
Î.-P.-É.	141 200	1	3	4	
Total des dix provinces*	33 800 700	291	10		301

* à l'exclusion des territoires

N.B.: à cause d'arrondissement, il se peut que les totaux ne s'accordent pas

Quatrième étape – La clause de maintien des droits acquis et les sièges territoriaux

1. Si l'affectation de sièges consécutive d'une province est inférieure au nombre de sièges qu'elle possède maintenant à la Chambre des communes, on ajoute d'autres sièges pour qu'elle conserve ce total (ladite « clause de maintien des droits acquis »). Cette étape fait aussi partie intégrante de la formule existante. (Le gouvernement fédéral peut éliminer la clause de maintien des droits acquis unilatéralement; le consentement des provinces n'étant pas nécessaire.)

Y sont ajoutées les trois sièges destinés aux territoires.

Tableau 4 : Application de la clause de maintien des droits acquis

Province	Sièges après l'ajout		Sièges additionnels		
	Population de 2011	Sièges du Sénat	Clause de maintien des droits acquis	Sièges territoriaux	Nouveau total intérimaire des sièges
Ontario	13 374 700	116	0		116
Québec	7 841 400	68	7		75
N.-É.	948 500	10	1		11
N.-B.	757 400	10	0		10
Manitoba	1 214 800	10	4		14
C.-B.	4 545 000	39	0		39
Sask.	982 000	8	6		14
Alberta	3 483 200	30	0		30
T.-N.	512 500	6	1		7
Î.-P.-É.	141 200	4	0		4
Yukon	31 600	0		1	1
T.N.-O.	46 400	0		1	1
Nunavut	31 100	0		1	1
Total du Canada	33 909 800	301	19	3	323

* En vertu du paragraphe 51(2) de la Loi constitutionnelle de 1867, chaque territoire a droit à un député ou à une députée.

N.B.: à cause d'arrondissement, il se peut que les totaux ne s'accordent pas

Cinquième étape – Ajout de sièges pour l’Alberta et la C.-B.

1. Les provinces qui ne bénéficient pas d’une garantie de sièges et qui ont une population plus petite que la plus grande province qui bénéficie d’une telle garantie (c.-à-d. le Québec) ont droit à une représentation équivalente. Cette clause est nouvelle.
2. On ajoute des sièges aux totaux de ces provinces (Alberta et C.-B.) pour réduire leur quotient jusqu’à ce que la taille moyenne de la circonscription soit à peu près la même que celle de la plus grande province (Québec), à condition que leur taille moyenne de circonscription soit au moins un peu plus grande.
3. Les provinces non bénéficiaires d’une garantie de sièges et qui ont une population plus grande que celle du Québec (l’Ontario) n’ont pas droit à une représentation équivalente.

Tableau 5 : Rajustement de la C.-B. et de l’Alberta

Province	Population en 2011	Sièges provisoires	Rajustement Alb./C.-B.	Total final des sièges	Taille moyenne de circonscription
Ontario	13 374 700	116		116	115 299
Québec	7 841 400	75		75	104 552
N.-É.	948 500	11		11	86 227
N.-B.	757 400	10		10	75 740
Man	1 214 800	14		14	86 771
C.-B.	4 545 000	39	4	43	105 698
Sask.	982 000	14		14	70 143
Alberta	3 483 200	30	3	33	105 552
T.-N.	512 500	7		7	73 214
Î.-P.-É.	141 200	4		4	35 300
Yukon	31 600	1		1	31 600
T.N.-O.	46 400	1		1	46 400
Nunavut	31 100	1		1	31 100
Total du Canada	33 909 800	323	7	330	102 426

N.B.: à cause d’arrondissement, il se peut que les totaux ne s’accordent pas

Nouvelle Chambre des communes

La Chambre des communes résultant de la mise en application intégrale du projet de loi est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Chambre des communes après le recensement de 2011

Province	Population de 2011	Proportion de la population	Affectation finale des sièges	Proportion des sièges	Degré de sous-représentation/sur-représentation ¹	Différence en points en % - Prop. des sièges, moins prop. de la population
Ontario	13 374 700	39,4%	116	35,2%	-12,2%	-4,3%
Québec	7 841 400	23,1%	75	22,7%	-1,8%	-0,4%
N.-É.	948 500	2,8%	11	3,3%	15,2%	0,5%
N.-B.	757 400	2,2%	10	3%	26,7%	0,8%
Manitoba	1 214 800	3,6%	14	4,2%	16,7%	0,7%
C.-B.	4 545 000	13,4%	43	13%	-3,1%	-0,4%
Sask.	982 000	2,9%	14	4,2%	31,0%	1,3%
Alberta	3 483 200	10,3%	33	10%	-3,0%	-0,3%
T.-N.	512 500	1,5%	7	2,1%	28,6%	0,6%
Î.-P.-É.	141 200	0,4%	4	1,2%	66,7%	0,8%
Yukon	31 600	0,1%	1	0,3%	66,7%	0,2%
T.N.-O.	46 400	0,1%	1	0,3%	66,7%	0,2%
Nunavut	31 700	0,1%	1	0,3%	66,7%	0,2%
Total du Canada	33 909 800	100 %	330	100 %		

N.B. : à cause d'arrondissement, il se peut que les totaux ne s'accordent pas

Proposition de l'Ontario qui se conformerait à l'engagement du gouvernement fédéral – Rajustement de type C.-B./Alb. pour l'Ontario

- Si l'Ontario avait le droit à des sièges supplémentaires jusqu'à ce que la taille moyenne de ses circonscriptions équivaille à celle des circonscriptions du Québec sur la même base que la Colombie-Britannique et que l'Alberta, elle recevrait onze sièges de plus, qui viendraient s'ajouter aux 116 sièges figurant dans la proposition fédérale, ce qui donnerait un total de 127 sièges. Ceci donnerait à l'Ontario une taille moyenne de circonscription de 105 000, 10 000 de moins que celui que résulterait de la loi fédérale.

¹ Cette calculation permet des comparaisons justes de sous-représentations/sur-représentations des provinces et des territoires des tailles différentes. La point de pourcentage de différence (la proportion des sièges moins la proportion de la population) est divisée par l'affectation des sièges.

RÉPERCUSSIONS PROJÉTÉES DU PROJET DE LOI

Les tableaux suivants montrent la composition actuelle de la Chambre des communes (d'après les données du recensement de 2001, entrées en vigueur à l'élection générale de 2004), ainsi que la composition projetée (rajustements postérieurs à 2011, de 2021 et de 2031) qui découlerait de l'utilisation de la formule du projet de loi.

2001 – Situation actuelle d'après le recensement de 2001 (première utilisation à l'élection générale de 2004)

Province	Population	Sièges	Proportion des sièges	Proportion de la population	Degré de sous-représentation/surreprésentation	Différence en points en % -- Pourcentage des sièges, moins pourc. de la population	Circonscription moyenne
Ontario	11 410 046	106	34,4%	38,0%	-10,5%	-3,6%	107 642
Québec	7 237 479	75	24,3%	24,1%	0,8%	0,2%	96 500
N.-É.	908 007	11	3,6%	3%	16,7%	0,6%	82 546
N.-B.	729 498	10	3,2%	2,4%	25%	0,8%	72 949
Manitoba	1 119 583	14	4,5%	3,7%	17,8%	0,8%	79 970
C.-B.	3 907 738	36	11,7%	13,0%	-11,1%	-1,3%	108 548
Sask.	978 933	14	4,5%	3,3%	26,7%	1,2%	69 923
Alberta	2 974 807	28	9,1%	9,9%	-8,8%	-0,8%	106 243
T.-N.	512 930	7	2,3%	1,7%	26,1%	0,6%	73 276
Î.-P.-É.	135 294	4	1,3%	0,4%	69,2%	0,9%	33 823
Yukon	28 674	1	0,3%	0,1%	66,7%	0,2%	28 674
T. N.-O.	37 360	1	0,3%	0,1%	66,7%	0,2%	37 360
Nunavut	26 745	1	0,3%	0,1%	66,7%	0,2%	26 745
Total	30 007 094	308	100%	100%			97 426

N.B.: à cause d'arrondissement, il se peut que les totaux ne s'accordent pas

2011 – Situation projetée

Province	Population	Sièges	Proportion des sièges	Proportion de la population	Degré de sous-représentation/surreprésentation	Différence en points en % -- Pourcentage des sièges, moins pourc. de la population	Circonscription moyenne
Ontario	13 374 700	116	35,2%	39,47%	-12,2%	-4,3%	115 299
Québec	7 841 400	75	22,7%	23,1%	-1,8%	-0,4%	104 552
N.-É.	948 500	11	3,3%	2,8%	15,2%	0,5%	86 227
N.-B.	757 400	10	3%	2,2%	26,7%	0,8%	75 740
Manitoba	1 214 800	14	4,2%	3,6%	16,7%	0,7%	86 771
C.-B.	4 545 000	43	13%	13,4%	-3,1%	-0,4%	105 698
Sask.	982 000	14	4,2%	2,9%	31,0%	1,3%	70 143
Alberta	3 483 200	33	10%	10,3%	-3%	-0,3%	105 552
T.-N.	512 500	7	2,1%	1,5%	28,6%	0,6%	73 214
Î.-P.-É.	141 200	4	1,2%	0,4%	66,7%	0,8%	35 300
Yukon	31 600	1	0,3%	0,1%	66,7%	0,2%	31 600
T.N.-O.	46 400	1	0,3%	0,1%	66,7%	0,2%	46 400
Nunavut	31 100	1	0,3%	0,1%	66,7%	0,2%	31 100
Total	33 909 800	330	100,0%	100,0%			102 426

N.B.: à cause d'arrondissement, il se peut que les totaux ne s'accordent pas

1. Projections de 2011, 2021 et 2031 reposant sur les données de Statistique Canada trouvées à (<http://www.statcan.ca/english/freepub/91-520-XIE/00105/tablesectionlist.htm>) Tableau 10 – Scénario 3.

2021 - Situation projetée

Province	Population	Sièges	Proportion des sièges	Proportion de la population	Degré de sous-représentation/surreprésentation	Différence en points en % -- Pourcentage des sièges, moins pourc. de la population	Circonscription moyenne
Ontario	14 776 600	121	35,6%	40,4%	-13,5%	-4,8%	122 121
Québec	8 176 800	75	22,1%	22,3%	-1,4%	-0,3%	109 024
N.-É.	968 200	11	3,2%	2,6%	18,8%	0,6%	88 018
N.-B.	766 400	10	2,9%	2,1%	27,6%	0,8%	76 640
Manitoba	1 288 100	14	4,1%	3,5%	14,6%	0,6%	92 007
C.-B.	5 040 000	46	13,5%	13,8%	-1,5%	-0,2%	109 565
Sask.	977 400	14	4,1%	2,7%	34,1%	1,4%	69 814
Alberta	3 841 900	35	10,3%	10,5%	-1,9%	-0,2%	109 769
T.-N.	510 700	7	2,1%	1,4%	33,3%	0,7%	72 957
Î.-P.-É.	146 100	4	1,2%	0,4%	66,7%	0,8%	36 525
Yukon	32 700	1	0,3%	0,1%	66,7%	0,2%	32 700
T.N.-O.	51 100	1	0,3%	0,1%	66,7%	0,2%	51 100
Nunavut	32 500	1	0,3%	0,1%	66,7%	0,2%	32 500
Total	36 608 500	340	100%	100%			107 330

N.B.: à cause d'arrondissement, il se peut que les totaux ne s'accordent pas

2031 – Situation projetée

Province	Population	Sièges	Proportion des sièges	Proportion de la population	Degré de sous-représentation/surreprésentation	Différence en points en % -- Pourcentage des sièges, moins pourc. de la population	Circonscription moyenne
Ontario	16 130 400	126	36%	41,3%	-14,7%	-5,3%	128 019
Québec	8 396 400	75	21,4%	21,5%	-0,5%	-0,1%	111 952
N.-É.	979 400	11	3,1%	2,5%	19,4%	0,6%	89 036
N.-B.	767 200	10	2,9%	2%	31%	0,9%	76 720
Manitoba	1 355 700	14	4%	3,5%	12,5%	0,5%	96 836
C.-B.	5 502 900	49	14,0%	14,1%	-0,7%	-0,1%	112 304
Sask.	975 800	14	4%	2,5%	37,5%	1,5%	69 700
Alberta	4 144 900	37	10,6%	10,6%	0%	0%	112 024
T.-N.	505 600	7	2%	1,3%	35,0%	0,7%	72 229
Î.-P.-É.	149 500	4	1,1%	0,4%	72,7%	0,8%	37 375
Yukon	34 000	1	0,3%	0,1%	66,7%	0,2%	34 000
T.N.-O.	54 400	1	0,3%	0,1%	33,3%	0,1%	54 400
Nunavut	33 300	1	0,3%	0,1%	66,7%	0,2%	33 300
Total	39 029 500	350	100%		100%		111 165

N.B.: à cause d'arrondissement, il se peut que les totaux ne s'accordent pas

Renseignements
Matt Snyder
Direction des communications
(416) 325-3558

Available in English

www.ontario.ca
www.fairness.ca